Lycée LouisPergaud Besançon

MEMO

LISTE DES DOCUMENTS

A RENVOYER

En plus du dossier 4 pages (au format A3 recto verso) ci-joint :

A noter : La Pochette de présentation de la section et les documents d'informations sont à conserver par la candidate et sa famille

DOCUMENTS A JOINDRE =

- Une lettre de motivation, adressée au chef d'établissement, rédigée sur papier libre par l'élève et contresignée par les parents.
- Une copie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année en cours (classe de 3ème) et des 3 bulletins de la classe de 4ème

NB :Celui du 3ème trimestre de cette année scolaire sera à envoyer à l'attention de M.Barbeaux dès que possible dès la fin du 3ème conseil de classe.

- 1 photo d'identité récente.
- La fiche d'adhésion à l'Association Sportive UNSS du lycée: si votre fille est licenciée dans un club vous n'avez pas besoin de prévoir le paiement de 20€ sachant que la région Bourgogne Franche-Comté subventionne chaque double licencié FFF-UNSS à hauteur de 20€.
- L'attestation d'autorisation parentale de publication valable pour l'ensemble du cursus au lycée (voir fiche jointe)
- L'autorisation parentale de participation à toutes les activités de la section sportive pour l'année scolaire 2023-2024 (voir fiche jointe)

NB : L'établissement arrête la liste des candidates retenues et non retenues après la passation des tests et l'étude des dossiers. La décision sera communiquée aux familles par courrier fin mai.
Attention une réponse positive fin mai ne garantit pas l'admission au lycée Louis Pergaud. L'élève devra obtenir une décision d'orientation définitive en 2nde GT prononcée par le chef d'établissement du collège ou le cas échéant lors de la commission d'appel et une affectation au lycée Louis Pergaud.